

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 0
Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne :

certifié exact,

***Séance du mardi 1 octobre
2024
D-2024/276***

Aujourd'hui 1 octobre 2024, à 14h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Excusés :

Conservatoire. Cotisation Entrendanse année 2024. Décision. Autorisation

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2023/113 du 4 avril 2023, la Ville de Bordeaux a acté la liste des nouvelles associations auxquelles elle adhère. Il est proposé par la présente d'ajouter à cette liste une nouvelle association, Entrendanse.

L'association Entrendanse a été créée en janvier 2023 dans le but de porter la voix et de défendre les intérêts de acteurs professionnels des enseignements et transmissions de toutes les danses, en s'appuyant sur des valeurs d'ouverture, (à toutes les techniques de danse, à un large public...) et de déontologie (égalité femme/homme, genre, violences sexistes et sexuelles...).

Son ambition est de se saisir des sujets et projets de politique publique qui ont trait à l'enseignement et la transmission de la danse. À ce titre, elle se veut force de propositions lors des réflexions et concertations nationales concernant les diplômes, titres, référentiels d'enseignement en danse et les textes concernant les établissements dans lesquels ceux-ci sont dispensés.

Elle a participé à l'élaboration du nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) qui régit l'enseignement dans les conservatoires, et suit de près sa mise en œuvre et son évolution qui, tout en ouvrant des possibilités intéressantes à prendre en considération, peuvent être problématiques par certains aspects.

Pleinement concernée par les enjeux sociétaux, Entrendanse s'appuie sur des valeurs humanistes et vise à engager, de manière pérenne, la mise en place d'un observatoire participatif et partagé du secteur. Elle peut, pour ce faire, organiser toutes manifestations : séminaires, rencontres, journées d'études, etc... afin de favoriser échanges, réflexions et diffusions de la pensée, de la transmission et de l'enseignement en danse.

La transmission d'un art ne peut être décorrélée de la richesse même de cet art et c'est dans cette conviction que l'association portera la voix des acteurs de l'art chorégraphique et de ses expressions plurielles.

La cotisation à cet organisme s'élève à 30 euros pour l'année 2024.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver l'adhésion de la Ville de Bordeaux de ce nouvel organisme présenté dans le présent rapport,
- Accomplir toutes formalités afférentes – la dépense correspondante au versement de la cotisation sera imputée en fonction du domaine concerné sur le budget 2024, au chapitre 011 – compte 6281.

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 1 octobre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dimitri BOUTLEUX